



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/6 (Prog. 23)
10 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

PROJET DE PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1998-2001

Programme 23. Information

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
<u>Programme 23.</u> Information	23.1 - 23.23	1
Sous-programmes :		
23.1 Services de promotion	23.6 - 23.10	4
23.2 Services d'information	23.11 - 23.16	5
23.3 Services de bibliothèque	23.17 - 23.21	6
23.4 Services de publication	23.22 - 23.23	7

23.1 L'objectif général de ce programme est de faire plus largement connaître, en collaboration avec les gouvernements des États Membres, les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le monde des affaires, les objectifs et les activités de l'Organisation. Pour y parvenir, le Département de l'information transmettra le message des Nations Unies de façon plus claire et plus persuasive à certains publics : professionnels des médias, personnalités influentes, membres d'organisations non gouvernementales, organisations professionnelles, étudiants et enseignants et agents gouvernementaux aux échelons tant local que national. Il utilisera, dans ce programme d'information, divers moyens de communication modernes, tels que le World Wide Web sur Internet, la radio, la télévision, la photographie et autres médias électroniques, ainsi que les services de relations publiques et de liaison, l'hypothèse de départ étant que l'ONU ne pourra bénéficier d'un soutien universel dans son mandat envers les peuples du monde que si elle est comprise du grand public.

23.2 On s'attachera à définir des stratégies d'information, des activités de promotion et des services de relations publiques qui mettent en lumière les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et les moyens dont elle dispose pour s'acquitter des tâches que lui confient l'Assemblée générale et le Secrétaire général dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire. Pour pouvoir répondre aux besoins croissants en matière d'information dans une conjoncture politique en pleine évolution en disposant de ressources limitées, les départements organiques et les autres bureaux du Secrétariat, ainsi que les institutions spécialisées et programmes et fonds du système des Nations Unies devront coopérer étroitement et se coordonner pour mettre au point des mécanismes permettant d'enrichir et relier les bases de données et autres systèmes d'archives. La pleine exécution de ce programme exige également un déploiement judicieux du personnel disponible et la mise au point d'une approche bien définie de la diffusion des matériaux d'information concernant des questions importantes affectant l'existence des peuples du monde.

23.3 Le Département de l'information sera chargé de l'exécution du programme. Le texte portant autorisation du programme est la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, qui stipule que les activités d'information doivent avoir pour objectif de favoriser dans toute la mesure du possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies. Ce mandat a été précisé par des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale portant sur des questions relatives à l'information, les plus récentes étant la résolution 50/31 A et B du 6 décembre 1995. Dans la résolution 50/31 B, l'Assemblée réaffirme que l'action du Département de l'information du Secrétariat, pivot de tout le mécanisme d'information de l'Organisation, [doit être] renforcée et améliorée, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information.

23.4 Les activités menées dans le cadre de ce programme consistent à :

a) Planifier et mettre en oeuvre des stratégies de communication pour les questions politiques, le développement, les droits de l'homme et les affaires humanitaires jugées prioritaires par l'Organisation;

b) Renforcer la coordination, au sein du Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies, afin que les activités d'information soient menées sur la base d'une approche commune;

c) Concevoir, produire et diffuser dans les délais voulus des matériaux d'information portant sur les activités et les réalisations de l'Organisation, les normes, les formes, les langues et les modes de transmission utilisés devant permettre aux publics visés d'en tirer un parti maximal;

d) Mener des activités d'information sur le terrain en s'appuyant sur le réseau de centres et services d'information des Nations Unies et sur les associations pour les Nations Unies et autres organisations non gouvernementales, les médias nationaux et internationaux, les établissements d'enseignement et le monde des affaires;

e) Fournir des services d'information aux publics visés, notamment ceux qui façonnent l'opinion et les décideurs, les éditeurs, les représentants des médias et tous ceux qui jouent un rôle dans la diffusion des matériaux d'information;

f) Présenter au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation en temps opportun des informations sur la situation internationale et les tendances générales et sur l'image que donnent de l'ONU les médias;

g) Mettre sur pied et utiliser un réseau mondial de communication directement accessible aux interlocuteurs de l'ONU;

h) Produire, promouvoir et vendre des publications en série et autres publications officielles, notamment des informations bibliographiques sur papier et sur support électronique;

i) Fournir aux délégations, aux services du Secrétariat et autres groupes officiels les documents de bibliothèque et les informations nécessaires à leur travail, dans les meilleurs délais et de façon aussi pratique et économique que possible;

j) Coordonner les politiques relatives aux publications et la gestion du programme de publications des Nations Unies par le biais du Comité des publications.

23.5 La mise en oeuvre de ce programme devrait permettre de mieux faire comprendre les principes et objectifs de l'ONU et de rehausser son image en montrant qu'elle est efficace et capable de s'acquitter des tâches que lui confie l'Assemblée générale et le Secrétaire général et surtout qu'elle peut

contribuer substantiellement à répondre aux besoins des peuples du monde et à relever les défis que pose l'évolution rapide de la conjoncture internationale.

Sous-programmes 23.1 Services de promotion

23.6 Le Département a recentré ses activités, en mettant l'accent sur les questions qui préoccupent tout particulièrement la communauté internationale, afin de donner une image positive de l'ONU et de son oeuvre et de renforcer le soutien apporté à ses objectifs par le grand public. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la promotion et des services à l'intention du public, la Division de la bibliothèque et des publications et la Division des médias dans le cadre de leur programme de travail.

23.7 L'objectif principal du sous-programme est de faire en sorte que les divers services de l'ONU s'expriment d'une seule voix lorsqu'ils parlent des objectifs de l'Organisation. Le Département doit donc continuer de centraliser toutes les activités d'information au sein du Secrétariat et de coopérer étroitement avec les entités du système des Nations Unies.

23.8 L'Organisation des Nations Unies jouant un rôle de plus en plus important dans la réalisation d'un consensus sur les questions qui préoccupent la communauté internationale, le Département privilégiera les éléments correspondants de l'activité de l'ONU afin d'accroître l'intérêt que le public porte à l'Organisation. Ce sous-programme aura également pour but de renforcer l'élaboration de stratégies d'information et d'activités regroupées par thème, à l'intention de certains publics, dans le monde entier, y compris des activités menées dans le cadre de programmes s'adressant aux jeunes.

23.9 Puisque le rôle joué par l'ONU dans le domaine du rétablissement de la paix, de la consolidation de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie évolue sans cesse, un troisième objectif du sous-programme est de mettre en place un programme d'action qui dissiperait tout malentendu sur le travail de l'Organisation en présentant l'ONU comme une instance internationale où sont examinées des questions de portée mondiale et notamment en mettant en lumière le rôle central qu'elle joue dans les affaires de la planète. À cet effet, le Département, en étroite coopération et coordination avec les autres bureaux et départements organiques du Secrétariat, continuera à renforcer l'ensemble de ses activités d'information – documentation audiovisuelle et sur support électronique, publications en série ou non et services de relations publiques et de liaison, tant au Siège que sur le terrain – en s'appuyant sur le réseau de centres, services et bureaux d'information des Nations Unies. La promotion de programmes éducatifs sur les Nations Unies, les visites guidées des bâtiments du Siège et des offices des Nations Unies à Genève et à Vienne et une plus large diffusion d'informations sur l'ONU par les médias électroniques accroîtront encore l'intérêt du public pour l'activité de l'Organisation.

23.10 Le quatrième objectif du sous-programme est d'appliquer les mesures propres à assurer en temps voulu la production de divers documents d'information et leur diffusion auprès de publics bien définis. Le Département veillera en outre à ce que les matériaux d'information soient utilisés à bon escient et s'attachera à améliorer sans cesse les différentes activités visant à promouvoir l'oeuvre de l'Organisation. À cette fin, les matériaux et activités

d'information seront soumis à une évaluation et à un examen réguliers et systématiques à la lumière des objectifs spécifiques pour lesquels ils ont été conçus.

Sous-programme 23.2 Services d'information

23.11 Le Département continue d'être le lien essentiel entre l'Organisation des Nations Unies et les médias et autres distributeurs au Siège et sur le terrain, et fournit en temps voulu des informations détaillées, équilibrées et fiables sur les travaux des organes de l'Organisation, les grandes réunions et conférences des Nations Unies et sur les activités du Secrétaire général. Le sous-programme sera exécuté par la Division des médias, le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et le réseau des centres, services et bureaux d'information des Nations Unies.

23.12 L'un des objectifs essentiels de ce sous-programme est de répondre aux besoins croissants en matière d'information sur les activités de l'Organisation, y compris celles qui sont entreprises par le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires. Il s'agira par conséquent de rédiger, en anglais et en français, des communiqués de presse et des résumés à l'intention de la presse, des délégations et du Secrétariat, de produire des émissions de radio et de télévision sur les manifestations ayant lieu au Siège de l'Organisation et sur le terrain, notamment des magazines d'information radiotélévisés, pour distribution aux stations de radio et aux chaînes de télévision du monde entier et de fournir des photographies et des reportages photographiques sur les activités de l'Organisation. En outre, la page d'accueil de l'ONU sur le World Wide Web sera constamment mise à jour afin que les informations sur l'ONU puissent être accessibles instantanément et facilement.

23.13 Un autre objectif, tout aussi important, du sous-programme est la fourniture, en temps voulu, par le porte-parole du Secrétaire général aux représentants des médias au Siège, d'informations fiables. Des informations quotidiennes sur les activités du Secrétaire général et de l'Organisation ayant trait au rétablissement et au maintien de la paix, à l'assistance humanitaire et à toute une série de questions économiques et sociales sont de la plus haute importance si l'on veut que les médias donnent une image complète et exacte du rôle de l'Organisation dans tous les domaines relevant de ses responsabilités.

23.14 Le troisième objectif du sous-programme est de répondre aux besoins régionaux et locaux en diffusant, en temps voulu, par l'intermédiaire des centres et services d'information des Nations Unies, des matériaux d'information permettant aux publics locaux de disposer de données concernant l'Organisation et au réseau de centres et services et autres bureaux extérieurs des Nations Unies de mener des activités d'information faisant appel à la participation du public.

23.15 Le quatrième objectif du sous-programme est de mettre en place un réseau international de radiodiffusion capable de diffuser des informations sur l'ONU directement dans le monde entier. Ce nouveau réseau, qui tire pleinement parti des derniers progrès de la technologie, tels que les systèmes émetteur-satellite-récepteur, sera utilisé pour appuyer les opérations de maintien de la

paix et les missions humanitaires et pour répondre aux besoins du grand public en matière d'information sur l'Organisation et le système des Nations Unies.

23.16 Le cinquième objectif du sous-programme est de suivre dans les médias la situation internationale et son évolution ainsi que l'écho que trouvent les travaux de l'Organisation dans les principaux organes, afin que le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires de l'Organisation soient tenus au courant des faits nouveaux de façon circonstanciée et en temps voulu.

Sous-programme 23.3 Services de bibliothèque

23.17 Le sous-programme a pour objectif de fournir aux représentants, aux missions permanentes, aux fonctionnaires du Secrétariat et aux chercheurs, des services de référence, d'information et de recherche, et de veiller au maintien du système d'archives des documents et publications des Nations Unies. Cela suppose de continuer à moderniser, en utilisant les techniques existantes, les services de la bibliothèque Dag Hammarskjöld et à les améliorer sans cesse, notamment en mettant en place un système intégré de gestion de toutes les bibliothèques des Nations Unies. Le sous-programme est mené par la Division de la Bibliothèque et des publications et le réseau de centres et services d'information des Nations Unies.

23.18 Ce sous-programme a pour objectif principal de faciliter l'accès aux services de bibliothèque et leur utilisation, et ce, en fournissant des informations bibliographiques et factuelles sur l'Organisation et ses activités, et en introduisant des techniques de référence et des services de recherche novateurs et axés sur l'utilisateur, notamment dans le cadre de programmes de formation à l'intention des missions permanentes, des aides-référenciers et aides-bibliothécaires ainsi que des fonctionnaires de l'information des Nations Unies.

23.19 Le sous-programme aura pour deuxième objectif de rendre la Bibliothèque Dag Hammarskjöld mieux à même de fournir, dans tout le réseau de bibliothèques, des services faciles à utiliser. Il s'agira notamment de renforcer le réseau des bibliothèques depositaires dans toutes les régions et de les relier en vue d'une plus large diffusion des matériaux d'information des Nations Unies.

23.20 Un troisième objectif consistera à relever les normes de contrôle bibliographique de façon à améliorer la production et le traitement sur place des données destinées aux représentants des missions permanentes, aux fonctionnaires, aux établissements universitaires et aux chercheurs qui travaillent dans certains domaines ayant trait à l'ONU. Il s'agira notamment de créer des outils de référence, sur support papier ou non, de développer au maximum l'utilisation des services électroniques pour faciliter l'accès aux bases de données de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et d'assurer que les services électroniques et les bases de données interdépartementaux sont accessibles par tous les services du Secrétariat. Il s'agira par ailleurs de normaliser le contrôle bibliographique sur les documents et publications de l'ONU, et d'introduire un système intégré de gestion de la Bibliothèque capable de tirer parti pleinement de l'infrastructure du réseau local du Secrétariat et des techniques client/serveur.

23.21 Dans le contexte de l'exécution des trois sous-programmes, la diffusion d'informations par voie électronique revêt de plus en plus une importance cruciale pour les activités du Département. Celui-ci touche un public bien plus vaste par Internet à mesure que de nouveaux liens hypertextes sont créés entre des bases de données du monde entier, par des liaisons téléphoniques de haute qualité avec fonction de remise multiple, ainsi que par satellite. Cette innovation permet au Département de fournir des produits d'information de qualité sans être dépassé par l'évolution des normes dans l'industrie. La nouvelle page d'accueil du World Wide Web sur Internet et la ligne téléphonique du World Wide Web continueront à fournir régulièrement des informations récentes et des produits de haute qualité. Le corps de connaissances de la page d'accueil sera étoffé. Pour étendre et renforcer encore la diffusion électronique, on pourrait inclure dans la page d'accueil des enregistrements audio et vidéo du Secrétaire général et les toutes dernières informations.

Sous-programme 23.4 Services de publication

23.22 La Division de la Bibliothèque et des publications est chargée d'exécuter le présent sous-programme. Son principal objectif sera d'accroître la production de publications factuelles de haute qualité faisant autorité et qui illustrent le dynamisme avec lequel l'Organisation s'emploie à relever les grands défis de notre époque. Malgré la prolifération d'autres médias puissants, ces publications demeurent nécessaires en raison de leur incidence à long terme sur l'opinion et la politique. Conçues pour promouvoir l'ONU à la fois comme source irremplaçable d'informations sur tous ces grands sujets de préoccupation de la communauté internationale et comme agent clef de la promotion de la paix et du développement, les publications seront adressées avant tout aux organes de diffusion d'informations. Le rôle que le Département continue de jouer à la tête du Comité des publications contribuera encore à renforcer l'action menée globalement pour établir un ordre de priorité entre les publications, à les cibler davantage et à éviter tout double emploi. L'utilisation, dans tout le Département, de techniques de publication assistée par ordinateur et un plus large recours à la reproduction interne permettront d'accroître considérablement la qualité, la rentabilité et la rapidité de production. Étant donné les progrès des techniques de communication et la multiplication des publications de caractère théorique, un autre objectif est l'établissement de liens plus étroits entre le programme de publication et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

23.23 Le troisième objectif du sous-programme consistera à établir, par le biais de la promotion et de la vente de publications des Nations Unies, d'importantes filières de diffusion d'informations sur les activités et le rôle de l'Organisation. Cela se fera par l'intermédiaire des librairies des Nations Unies et d'autres dépositaires agréés à travers le monde, un objectif connexe étant l'accroissement des recettes, qui permettra de recouvrer les coûts grâce à un dosage des ventes et de la distribution gratuite. Une autre manière de promouvoir les objectifs et les activités de l'Organisation tout en recouvrant intégralement les coûts sera l'organisation de visites guidées. C'est un outil important puisque les visiteurs peuvent obtenir directement des informations sur l'Organisation et poser des questions auxquelles il est répondu directement. Il s'agira d'adopter une démarche intégrée permettant à la fois de résoudre la question des services de relations publiques au Siège et dans les

Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, de promouvoir le plus possible les activités et les objectifs de l'Organisation auprès du public et en même temps d'accroître les recettes.

23.24 La recherche de nouveaux marchés et de certaines catégories de lecteurs, l'introduction d'un programme d'analyse des ouvrages, l'amélioration des systèmes de comptabilité et de facturation, l'application de politiques appropriées des prix et une meilleure coordination entre les départements auteurs et les agents "littéraires" permettront d'augmenter les recettes tirées de la vente de publications des Nations Unies par les librairies de l'Organisation à New York, Genève et Vienne. Le Comité des publications continuera, dans le cadre de son mandat, à examiner et à réviser au besoin les politiques régissant l'établissement, la production, la distribution et la vente de publications des Nations Unies. Sur la base des chiffres de vente et des suggestions des lecteurs, les services de vente donneront des avis aux départements auteurs sur la façon d'améliorer la qualité de leurs publications afin d'atteindre un public aussi large que possible et de pousser les ouvrages qui se vendent le mieux. La rénovation et la modernisation des librairies, à commencer par celle du Siège, viseront à attirer plus de clients.
